

La loi prévoit en outre que le ministre des Transports doit recevoir l'avis du Bureau des gouverneurs avant d'étudier une demande de licence relative à l'établissement d'une nouvelle station privée ou publique ou une augmentation de puissance, un changement de fréquence ou d'emplacement ou avant d'établir des règlements ou de modifier les règlements d'exécution de la loi sur la radio. Avant de faire les recommandations appropriées au ministre des Transports, le Bureau étudie toutes les demandes semblables lors d'une audience publique à laquelle le demandeur, les détenteurs de licences et la Société Radio-Canada ont l'occasion de se faire entendre.

Conformément à la loi sur la radiodiffusion, le ministre des Transports doit également recevoir l'avis du Bureau avant d'étudier une demande visant le changement de propriétaire ou le contrôle de toute partie du capital-actions du détenteur de licence d'une station de radiodiffusion constituée en société privée. Le Bureau des gouverneurs a pour principe que toute demande de cette nature qui aboutirait à un changement de propriétaire ou de contrôle d'un détenteur de licence doit faire l'objet d'une audience publique avant qu'une recommandation ne soit faite au ministre. Le Bureau ou le comité exécutif du Bureau peut étudier les demandes de cette nature ne se rapportant pas au changement de propriétaire ou au changement de contrôle lors d'une réunion ordinaire.

Conformément à la loi sur la radiodiffusion, le Bureau des gouverneurs a publié des règlements sur les stations de radiodiffusion et sur la radiodiffusion (radio et télévision), visant les stations de radio et de télévision respectivement; ces règlements portent sur tous les aspects du fonctionnement des stations et le Bureau se charge de les appliquer.

**Installations radio.**—Le 1<sup>er</sup> avril 1963, la Société Radio-Canada exploitait 38 stations de radio au Canada, plus 100 transmetteurs à relais de faible puissance, 14 stations de télévision et près de 95 stations de réémission et d'acheminement par relais. A la même date, on comptait 261 stations de radio privées en activité et 134 stations privées de télévision, y compris des stations-relais. Sauf 11, toutes les stations privées de télévision et bon nombre de stations privées de radio sont affiliées à Radio-Canada et contribuent à la distribution des services nationaux de radio et de télévision sur les réseaux exploités par Radio-Canada. Des 11 stations privées de télévision qui ne sont pas affiliées, neuf constituent la *Canadian Television Network (CTV)* qui a commencé de fonctionner à l'automne de 1961. Les deux autres (à Hamilton et à Montréal) n'ont aucune affiliation. Sur les 261 stations de radio privées, 219 émettaient sur bande ordinaire AM, 36 sur bandes FM et six sur ondes courtes; 12 des 36 stations FM employaient le nouveau système stéréophonique multiplex.

#### Activité de la Société Radio-Canada en 1962-1963\*

**La télévision.**—La Société Radio-Canada a célébré en 1962 le 10<sup>e</sup> anniversaire de son service de télévision. Au cours de l'année, grâce à l'entrée en service de nouvelles stations et à l'amélioration des stations existantes, la télévision de Radio-Canada a été mise à la portée de 247,000 Canadiens de plus. Le programme national de télévision est maintenant offert à environ 92 p. 100 de la population canadienne. Il devient de plus en plus difficile et onéreux d'assurer le service de la télévision aux 8 p. 100 qui en sont encore privés, car un grand nombre de ces Canadiens habitent des localités reculées, situées dans certains cas à des milliers de milles des principales lignes de communication est-ouest. Radio-Canada a continué à étendre la télévision vers le nord, dans les endroits où les frais ne sont pas prohibitifs. Au cours de l'année, elle a ajouté à son réseau des stations de réémission à Grande-Prairie et à Rivière-la-Paix (Alb.), au Pas (Man.), à Dryden et Sioux Lookout (Ont.) et à Courtenay (C.-B.); des stations de réémission ont été ajoutées au réseau français à Sudbury (Ont.) et à Témiscamingue (P.Q.). Une station alimentée par cinégrammes a été établie à Flin Flon (Man.) et une nouvelle station-relais a été mise en service à Cranbrook (C.-B.). De nombreux projets d'amélioration ou d'extension des

\*Les *Annuaire*s précédents ont rendu compte de l'établissement et de l'expansion des installations de radio et de télévision de Radio-Canada au cours des années; les réalisations de l'année 1962 et du début de l'année 1963 sont seules mentionnées ici.